

Bulletin d'Information

sur les Changements Climatiques

CELLULE D'INFORMATION SUR L'ÉNERGIE DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT N°1 JUILLET 2001

République Tunisienne - Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Agence Nationale des Energies Renouvelables - CIEDE

Editorial

Les Changements Climatiques constituent le plus grand défi écologique du 21^{ème} siècle auquel la communauté internationale doit faire face. Les recherches menées au niveau international ont confirmé le réchauffement global de la planète dû aux émissions des gaz à effet de serre qui devrait avoir des effets néfastes sur les équilibres environnementaux, sur la santé de l'homme et sur le développement durable d'une façon générale. La Méditerranée est parmi les zones au monde où la pression anthropique sera la plus forte. La Tunisie avec son climat aride, ses ressources naturelles fragiles, sa petite taille et l'implantation de plus de 80% de son activité industrielle sur la côte sera particulièrement vulnérable.

Dans le but de renforcer les capacités du pays en matière de Changements Climatiques pour appréhender davantage les notions clés de ce phénomène et de baliser les pistes et canaux qui peuvent orienter les décideurs à élaborer les politiques et les stratégies de riposte et d'adaptation, le CIEDE (Centre d'Information sur l'Energie Durable et l'Environnement) a été mis en place au sein de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables (ANER). La création du CIEDE bénéficie de l'appui du FEM/PNUD à travers le projet maghrébin RAB/94/G31 et s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Ayant pour mission de contribuer à la vulgarisation et à la diffusion des connaissances dans le domaine des Changements Climatiques d'une façon générale et de l'énergie durable en particulier, le CIEDE s'est fixé les principaux objectifs suivants :

- L'information et la sensibilisation du grand public et des décideurs sur la problématique des Changements Climatiques ;
- La capitalisation et la vulgarisation des connaissances et du savoir-faire en matière de contribution de l'énergie au développement durable.

Conscient de l'importance de l'information et de la nécessité de sa diffusion, le CIEDE lance son « Bulletin » en créant ainsi un forum de dialogue, un cadre de concertation et d'échange d'idées, un partenariat avec les acteurs de l'administration et de la société civile.

Le bulletin du CIEDE véhiculera auprès de l'ensemble des partenaires toutes les nouvelles et les informations sur l'évolution du processus des négociations liées aux Changements Climatiques et contribuera à promouvoir le thème : « Energie-Développement-Environnement ».■

M. Mohamed Ennabli
Ministre de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire

Présentation du Bulletin

Le bulletin d'information sur les Changements Climatiques est publié par la Cellule d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement (CIEDE) avec le soutien du projet Maghrébin sur les Changements Climatiques (Projet RAB/94/G31). Conformément à l'article 6 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (voir encadré), la création du CIEDE s'inscrit dans le cadre de la contribution de la Tunisie à la mise en œuvre de cette Convention et vise en particulier la diffusion des informations relatives à la problématique des Changements Climatiques.

Ce bulletin sera publié tous les trois mois sous l'égide d'un comité de rédaction qui regroupe les principaux membres du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) à savoir le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Agriculture, l'Agence Nationale des Energies Renouvelables, l'Institut National de la Météorologie et l'Université.

L'objectif de ce bulletin est de mettre à la disposition des décideurs, des instances gouvernementales, des universitaires, du secteur privé, des ONG, et du public, les informations liées aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux des changements climatiques, en particulier celles concernant :

- La présentation des aspects scientifiques des Changements Climatiques ;
- L'évolution de l'état des négociations internationales sur la mise en œuvre de la CCNUCC et l'application du Protocole de Kyoto ;
- La diffusion des données relatives à la communication nationale notamment l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et le plan d'action pour l'adaptation aux Changements Climatiques et l'atténuation des effets négatifs ;
- Les politiques et les mesures relatives aux engagements des parties dans la mise en œuvre de la Convention.

Article 6 de la Convention Cadre des Nations Unies
Sur les Changements Climatiques

EDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Lorsqu'elles s'acquittent de leurs engagements en vertu de l'article 4, paragraphe 1 i, les parties :

a) S'emploient à encourager et à faciliter aux niveaux national et, le cas échéant, sous-régional et régional, conformément à leurs lois et règlements et selon leurs capacités respectives :

- i) l'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets ;
- ii) l'accès public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets ;
- iii) la participation publique à l'examen des changements climatiques et de leurs effets et à la mise au point, de mesures appropriées pour y faire face ; et
- iv) la formation de personnel scientifique, technique et de gestion.

b) Soutiennent par leur coopération et encouragent au niveau international, en recourant s'il y a lieu aux organismes existants :

- i) la mise au point et l'échange de matériel éducatif et de matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets ; et
- ii) la mise au point et l'exécution de programmes d'éducation et de formation, y compris par le renforcement des organismes nationaux et par l'échange ou le détachement de personnel chargé de former des experts en la matière, notamment pour les pays en développement.

Variabilité naturelle du climat et Changements Climatiques

Le climat de la Terre a subi d'importantes variations. Ainsi, au cours des trois derniers millions d'années, la Terre a connu une série de périodes glaciaires alternant avec des épisodes plus chauds. Le maximum de la dernière période glaciaire s'est produit il y a environ dix huit mille ans. Le réchauffement qui l'a suivi et dont nous bénéficions actuellement, s'est fait sur quelques milliers d'années. Il a permis à l'Homme (l'homo sapiens) de prospérer sur les cinq continents. Les traces de civilisation au Sahara, datant de cinq mille ans, ou celles laissées par les glaciers qui couvraient il y a vingt mille ans, une grande partie de l'Europe, sont des preuves parmi d'autres qui témoignent des variations climatiques subies par la Terre et de leurs influences sur l'Homme. Cette variabilité du climat est d'origine naturelle. Elle est due à divers facteurs (variation de l'activité solaire, variation de l'orbite terrestre, variation du niveau des océans, interaction entre les différentes composantes du système climatique, etc.), indépendamment de l'Homme. Elle se fait sur des échelles de temps très variables, pouvant aller du jour à des dizaines, voire à des centaines de milliers d'années et même plus.

Ainsi, la variation dans la distance Terre-Soleil est à l'origine des saisons et leur inversement entre les deux hémisphères (voir figure 1). Même, la variation diurne qui règle notre horloge biologique, est également une variation naturelle du climat qui est due à la position relative de la Terre au cours de sa rotation autour du soleil.



Figure 1 : L'inclinaison de l'axe de la terre pour chaque une des quatre saisons dans l'hémisphère Nord

L'adaptation à ces variations naturelles du climat était possible pour celles qui se produisaient sur des échelles de temps très longues. En dépit de cela, certaines espèces animales comme les dinosaures, dont les capacités d'adaptation ne sont pas particulièrement performantes, ont disparu suite à des variations naturelles relativement rapides du climat de la terre.

L'Homme avait peu d'influence sur ces causes naturelles qui sont à la base des variations naturelles du climat. En fait, il n'avait même pas les moyens d'agir de façon significative sur son environnement.

Toutefois, à partir de l'ère préindustrielle (1750-1800) et plus particulièrement avec les premières machines à vapeur, cette situation changea. L'Homme commençait à agir sur l'atmosphère et a modifier sa composition chimique.

« à partir de l'ère préindustrielle (1750-1800)... l'Homme commençait à agir sur l'atmosphère et a modifier sa composition chimique. »

Cette pression a pris une nouvelle dimension à partir des années soixante durant lesquelles la croissance économique a été accompagnée par une pollution galopante qui a considérablement altéré la composition de notre atmosphère, constituant une atteinte perceptible de l'Homme à son environnement.

Cette intensification de l'activité humaine est à même de perturber le système climatique et éventuellement d'engendrer des évolutions anormales, ou des changements, connus sous le nom de «Changements Climatiques».

En résumé, Il est opportun de distinguer entre les variations naturelles du climat et les Changements Climatiques. Les premiers étant d'origine naturelle en revanche, les seconds seraient la conséquence de l'activité humaine sur l'environnement en général, et l'atmosphère en particulier.■

Effet de Serre

Le soleil est la principale source d'énergie pour la terre. Une partie du rayonnement solaire absorbée par la terre est renvoyée sous forme de rayonnement infrarouge (IR) vers l'atmosphère. Ce rayonnement IR est absorbé par des gaz présents dans l'atmosphère, dits gaz à effet de serre (vapeur d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), les chlorofluorocarbones (CFC), etc...), puis réenvoyé dans l'atmosphère sous forme de chaleur.

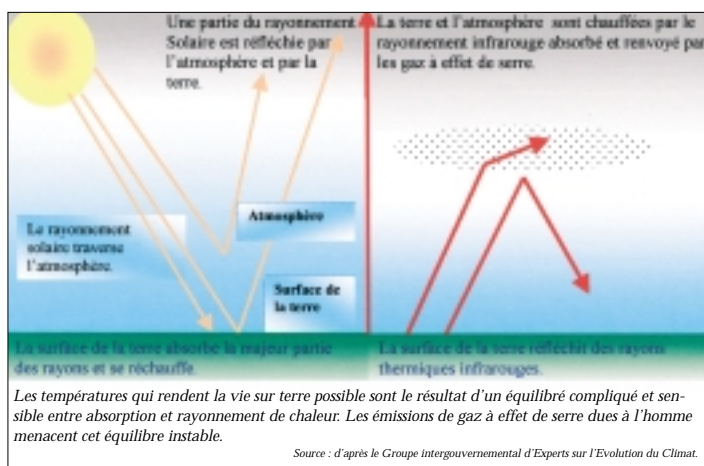
Ces gaz se comportent comme les vitres d'une serre : d'une part ils laissent passer le rayonnement solaire de courte longueur d'onde et d'autre part, ils absorbent le rayonnement IR émis par la surface de la terre. Ce piégeage du rayonnement IR est connu sous le nom d'effet de serre.

La répartition de la température au sol dépend de la présence de ces gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Sans eux, la température moyenne sur terre serait de -18°C ce qui la rend inhabitable. Leur présence amène cette température à +15°C.

Les gaz à effet de serre sont naturellement très peu abondants, leur concentration dans l'atmosphère ne

dépasse pas 1% et pourtant, toute fluctuation, aussi minime soit-elle, de la quantité de ces gaz peut avoir de graves conséquences sur le climat.

L'effet de serre est un mécanisme naturel et essentiel à la vie sur terre. Il n'est donc pas problématique en soi mais il le devient par la production excessive de ces gaz. Durant les dernières décennies, le développement de l'activité humaine a probablement amplifié l'effet de serre engendrant ainsi des risques potentiels de Changements Climatiques. ■



LES PRINCIPAUX GAZ A EFFET DE SERRE

A l'état naturel, la vapeur d'eau demeure le principal gaz à effet de serre. L'activité humaine n'a point d'influence significative sur son cycle de vie.

Les trois principaux gaz à effet de serre anthropiques (dont l'activité humaine a une influence considérable sur leurs concentrations), sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Dans le protocole de Kyoto sont également inclus : les hydrofluorocarbones (HFCS), le perfluorocarbure (PFCS) et le sulfure Hexafluoride (SF₆).

Le dioxyde de carbone (CO₂) :

C'est le plus important gaz à effet de serre produit par l'activité humaine. Le CO₂ est rejeté dans l'atmosphère par le biais de la décomposition des

mécanismes naturels de la vie des plantes et des animaux et de la combustion des énergies fossiles. Le CO₂ est absorbé par la photosynthèse et par les océans. La concentration grandissante de dioxyde de carbone dans l'atmosphère est la principale cause de l'actuelle tendance au réchauffement.

Le méthane (CH₄) :

Ce gaz est moins abondant que le CO₂, il absorbe la chaleur plus efficacement, ce qui en fait un gaz à effet de serre très puissant. Il provient de la décomposition de matière dans un environnement sans oxygène. Les terres humides, les rizières, les végétations brûlées, l'élevage des animaux, la décomposition des déchets et l'extraction des énergies fossiles en sont les principales sources.

L'oxyde nitreux (N₂O) :

C'est un gaz à effet de serre puissant mais qui se trouve en très faible concentration. Ce gaz est produit principalement par les engrais chimiques et le fumier utilisés dans le secteur agricole. ■

Aperçu sur le processus des Changements Climatiques

Les Changements Climatiques se trouvent aujourd'hui au centre des préoccupations internationales en matière d'environnement et de développement.

L'évaluation des interactions des émissions de GES avec le climat avaient fait l'objet de plusieurs recherches initiées par l'IPCC (en anglais 'Intergovernmental Panel on Climate Change' ou 'Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat'). Celles-ci ont débouché sur les constats suivants:

- Les interactions entre les activités humaines et le système climatique de la planète sont fortes ;
- En l'absence de mesures de riposte, ces interactions pourraient mettre en danger le développement et l'existence des générations futures. De ce fait, il a été reconnu que le développement économique d'une part, la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles d'autre part, sont fortement imbriqués ;
- Les pays en développement, et en particulier les pays africains, seront écologiquement, économiquement et socialement les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ;
- Les pays industrialisés, principaux responsables de cette situation, sont, d'ores et déjà, les mieux armés pour affronter une telle situation.

« Les pays en développement, et en particulier les pays africains, seront... les plus vulnérables aux impacts des Changements Climatiques »

Suite à ces constats, l'assemblée Générale des Nations Unies a mis en place un Comité Intergouvernemental de Négociations qui s'est réuni la première fois en février 1991. Quinze mois plus tard, le Comité a adopté par consensus, le 9 mai 1992 la

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ouverte à la signature lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, appelée désormais «Sommet de la Terre», le 4 juin 1992 à Rio de Janeiro, puis entrée en vigueur le 21 mars 1994.

A Berlin, en Mars 1995, la première Conférence des Parties (COP 1) à la Convention Organe Suprême de la Convention composé des pays l'ayant ratifiée mettait en évidence l'inadéquation entre les engagements contenus dans la convention, déjà peu contraignants, et les objectifs qu'elle s'était assignés, dont le plus important était de stabiliser la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (article 2).

En effet, au rythme actuel de la mise en œuvre des efforts d'atténuation, les objectifs indicatifs de stabilisation des émissions ne pourront pas être atteints, et les émissions devront même significativement augmenter dans la majorité des cas, confirmant ainsi les hypothèses peu optimistes émises par la majorité des spécialistes du fait de l'absence de règles contraignantes de réduction des émissions.

La COP 2 tenue à Genève en 1996, a justement envisagé la formulation d'un protocole qui introduirait des engagements quantifiés et plus contraignants pour les pays de l'Annexe 1, pour la réduction des émissions de GES.

La COP 3 tenue à Kyoto en décembre 1997, a constitué une avancée majeure du processus lié aux Changements Climatiques, puisqu'un Protocole y a été pour la première fois formulé et les problèmes clés y ont été explicitement cités :

- Les objectifs quantifiés de réduction des émissions pour les pays de l'annexe 1 ;
- Les modalités de concrétisation de ces objectifs quantifiés (échanges de droits d'émettre, mécanismes de financement, etc...).

«La COP 3 tenue à Kyoto en décembre 1997, a constitué une avancée majeure du processus lié aux Changements Climatiques»

La COP 4 qui s'est déroulée à Buenos Aires en 1998 a également représenté une étape majeure pour l'avancée du processus. En effet, c'est là qu'a été mis au point le Plan d'Action de Buenos Aires (PABA) qui fixe l'an 2002 comme date d'entrée en vigueur du Protocole à l'occasion du Second Sommet de la Terre.

La COP 5 (Bonn, 1999) et la COP 6 (La Haye 2000) ont contribué à l'avancement du processus, notamment en ce qui concerne les modalités de mise en place des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, le recours aux forêts comme puits d'absorption de GES et les questions relatives aux mesures à prendre dans le cas du non-respect des obligations. Lors de ces deux dernières Conférences, les Parties à la Convention, dont notamment les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, ont accordé beaucoup d'intérêt aux négociations relatives au Mécanisme de Développement Propre (l'un des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto) ainsi qu'au transfert des technologies et du savoir-faire écologiquement rationnel et le renforcement de leurs capacités pour mieux répondre aux exigences de la Convention.■

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Le Protocole de Kyoto a été adopté lors de la troisième conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en décembre 1997. L'élément le plus important de ce protocole est l'engagement des pays industrialisés figurant à l'annexe B de réduire leur émission de gaz à effet de serre de 5.2% en moyenne par rapport au niveau de 1990 sur la période allant de 2008 à 2012.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, le protocole a prévu le recours à des mécanismes de flexibilité comme l'échange de droits d'émissions, la mise en œuvre conjointe et le Mécanisme pour un Développement Propre. Les règles, les lignes directrices et les procédures régissant ces mécanismes font l'objet des négociations internationales depuis 1998.

Deux conditions doivent être remplies pour la mise en œuvre du Protocole :

- Au moins 55 parties à la Convention ratifient le protocole ;
- Des parties à l'annexe 1 responsables d'au moins 55% de toutes les émissions de dioxyde de carbone de l'annexe I en 1990, ratifient également le protocole.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AJ : Activities implemented Jointly
(Activités Exécutées Conjointement).

Annexe B : Liste des pays parties ayant des engagements sous le PK.

Annexe I : Pays ayant des engagements de réduction sous la CCNUCC.

Annexe II : Pays industrialisés.

CCNUCC : La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

CDM : Clean Development Mechanism
(Mécanisme de Développement Propre).

COP : Conference of Parties (Conférence des Parties de la CCNUCC).

G77/Chine : Le Groupe des 77 et de la Chine, représentant les pays en voie de développement.

GES : Gaz à Effet de Serre : **CO₂** : dioxyde de carbone, **CH₄** : méthane, **N₂O** : oxyde nitreux, **HFCs** :Hydrofluorocarbones, **PFCs** : Perfluorocarbones et **SF₆** : Sulfure Hexafluoride.

IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change.

PK : Protocole de Kyoto.

QUELROS : Objectifs de Limitations Quantifiées des Emissions et Engagements de Réduction.

SBI : Subsidiary Body for Implementation
(Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre).

SBSTA : Subsidiary Body for Scientific and Technical Advise
(Organe Subsidiaire chargé de fournir les Avis Scientifiques et Technologiques).

Contribution de la Tunisie à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Depuis le début des années 80, la Tunisie a intégré la protection de l'environnement comme une composante principale de son développement socio-économique. De nombreuses mesures institutionnelles, réglementaires et financières ont été initiées dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique de façon à contribuer au développement durable.

Avant la ratification de la convention, les principales actions ont porté sur la maîtrise de l'énergie, le contrôle de la pollution et le reboisement. Ces actions visaient en particulier les économies d'énergie, l'amélioration de la qualité de la vie et la préservation des ressources naturelles, mais elles avaient aussi un impact sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et l'accroissement des puits de carbone.

Depuis la ratification de la Convention en juillet 1993, la Tunisie a consolidé sa politique en matière de Changements Climatiques en lançant plusieurs initiatives dont notamment:

- La mise en œuvre d'un programme national de maîtrise de l'énergie axé sur le développement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables et propres. Ce programme a permis d'atténuer le taux de croissance de la demande d'énergie, d'améliorer l'intensité énergétique et de réduire les émissions de GES dues aux utilisations énergétiques ;
- L'élaboration d'une politique de protection de l'environnement devant contribuer à l'atténuation des impacts des Changements Climatiques. Cette politique a été axée sur la lutte contre la pollution, la normalisation et la réglementation des rejets, l'aménagement des parcs naturels, la gestion des déchets solides, la protection contre les inondations et la gestion rationnelle des ressources naturelles (eau, sol, air) ;
- L'adoption d'une stratégie nationale de

- reboisement permettant de contribuer à l'amélioration des puits de dioxyde de carbone ;
- La mise en place d'un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) qui regroupe l'ensemble des organismes concernés. Ce comité est chargé du suivi des négociations internationales et de la coordination des travaux ayant trait aux Changements Climatiques ;
- La préparation de la première communication nationale comportant notamment l'inventaire des GES pour l'année 1994, des études sectorielles et un plan d'action d'atténuation et d'adaptation aux Changements Climatiques ;
- L'identification des options d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs de l'énergie, des déchets et de l'agriculture ;
- La mise en place d'une Cellule d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement (CIEDE) avec le soutien du projet Maghrébin sur les Changements Climatiques. ■

Principaux sites internet concernant les changements climatiques

- **Unité d'Information des Nations Unies sur les Conventions**
[http : www.unep.ch/incc.html](http://www.unep.ch/incc.html)
- **Groupe Intergouvernement d'Experts sur l'Evolution du Climat.**
[http : //www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch)
- **Organisation Météorologique Mondiale**
[http : www.wmo.ch](http://www.wmo.ch)
- **Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques :**
[http : //www.unfccc.de](http://www.unfccc.de)
- **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF)**
[http : //www.worldbank.org/html/gef](http://www.worldbank.org/html/gef)
- **OCDE/Changements Climatiques**
[http : www.iea.org/ipcc/general/invs1/html](http://www.iea.org/ipcc/general/invs1/html)
- **Climate Action Network**
[http : www.igc.org/climate/eco.html](http://www.igc.org/climate/eco.html)
- **Ozone Action Programme**
[http : www.unepie.org/ozonaction](http://www.unepie.org/ozonaction)
- **Projet PNUD/FEM RAB/94/G31**
[http : www.ccmaghreb.com](http://www.ccmaghreb.com)

Projet PNUD/FEM
RAB/94/G31

Renforcement des Capacités des Pays du Maghreb en matière de Changements Climatiques

Nouvelle orientation du projet

C'est pour fournir une assistance technique et renforcer la capacité des pays de la région du Maghreb à faire face à la problématique des Changements Climatiques et ses conséquences que le projet RAB/94/G31 a été mis en place en 1995.

Depuis, l'acuité du problème et les connaissances ont franchi d'énormes étapes. La communauté internationale, pour y faire face, s'est organisée et s'est donnée des outils (la convention cadre sur les changements climatiques, les conférences des parties, le GIEC, ...).

Aussi, et pour accompagner ces mutations, le projet RAB a connu en 2001 une nouvelle orientation basée sur des objectifs plus ciblés en renforcement de capacités, axés sur les aspects suivants :

- La mise en place dans les pays de la région de structures pérennes en mesure de gérer de façon durable ces aspects de Changements Climatiques ;
- Une forte implication du secteur économique privé dans ces aspects, tant pour limiter ses rejets en gaz à effet de serre que pour préparer l'adaptation aux impacts possibles de ces Changements Climatiques.

Principaux résultats obtenus par le projet RAB/94/G31

- Développement des capacités régionales en matière de Changements Climatiques ;
- Réalisation d'études évaluant la sensibilité et la vulnérabilité de la région aux Changements Climatiques ;

- Mise en place dans chaque pays d'Unités chargées de Changements Climatiques (UCC) ;
- Mise en place dans chaque pays de Comités Nationaux sur les Changements Climatiques (CNCC) ;
- Création des Centres d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement (CIEDE).

Principaux résultats attendus de la nouvelle orientation du projet

- Une sensibilisation et une implication plus fortes et plus élargies des différentes composantes de la société à cette problématique ;
- L'institution des structures créées pour gérer les aspects Changements Climatiques (UCC, CNCC, CCT, CIEDE) en vue de leur pérennisation ;
- L'amorce d'une mobilisation de quelques acteurs-clés du secteur privé national concernés par la convention en vue d'une diminution des émissions en gaz à effet de serre et le renforcement des capacités de ce secteur pour profiter des mécanismes financiers mis en place dans le cadre de la convention, tel que le MDP (mécanisme de développement propre), et préparer l'adaptabilité aux impacts possibles des Changements Climatiques ;
- La création de liens structurels entre les pays de la Région et les organismes internationaux en charge de ces aspects ;
- La présentation par les pays de la région (Algérie, Maroc, Tunisie) de leur première communication nationale lors de la prochaine conférence des parties.

Agenda

- Reprise de la 6^{ème} Conférence des Parties (COP6 bis) à la CCNUCC
18 - 27 juillet 2001 - Bonn, Allemagne.
- 7^{ème} Conférence des Parties (COP7) à la CCNUCC
29 Octobre - 9 Novembre 2001 - Marrakech, Maroc.
- 14^{ème} session des Organes Subsidiaires (SBI et SABSTA) à la CCNUCC
16 - 27 Juillet 2001 - Bonn, Allemagne.
- 18^{ème} Session plénière du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC)
24 - 29 Septembre 2001 - Londres Grande Bretagne
- 13^{ème} Session de la commission de la climatologie relevant de l'OMM
19 - 30 Novembre 2001 - Genève, Suisse.

Comité de Rédaction

Noureddine BEN AISSA
Ministère de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire

Scander BEN ABDALLAH
Ministère de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire

Rafik AÏNI
Ministère de l'Agriculture

Nejib OSMAN
Agence Nationale
des Énergies Renouvelables

Yadh LABBEN
Institut National
de la Météorologie

Latifa HENIA
Faculté des Sciences Humaines
et Sociales de Tunis